

Demierre Daniel  
La Clamogne 12  
1633 Marsens  
www.danieldomierre.ch

Marsens, le 13 octobre 2017

### Recommandé

Commune de Marsens  
CP 32  
1633 Marsens

Concerne: votre réponse pour le poste de chauffeur

Madame, Monsieur, bonjour,

Je vous remercie pour votre lettre du 14 septembre 2017 par la quelle, vous me communiquez votre décision de ne pas m'engager comme chauffeur de bus scolaire, elle a attiré toute mon attention. Voici mes remarques:

**En préambule:** En postulant, j'ai appris à connaître le milieu que je connaissais pas du transport d'élève. Ces chauffeurs acceptent des conditions de travail difficile, une constante pression temporelle sur les horaires, une disponibilité permanente, un grand risque routier avec le risque incommensurable d'un accident grave, en particulier sur les pentes de Sorens, pour un revenu modique. Je les en remercie du fond du coeur.

#### **Votre réponse au poste de chauffeur.**

Vous écrivez que "Cette décision était motivée par votre attitude et votre comportement envers les autorités communales."

Je me permets de vous rappeler les événements:

Après avoir été informé par un voisin que "la commune cherche un chauffeur de bus scolaire et ne trouve personne". J'ai pris renseignement par mail auprès de l'administration communale de marsens, celle-ci m'a retourné la description du poste. L'entrée en fonction était prévue pour le 24 Août 2017.

Le 29.9.2017 je vous transmettais les documents liés aux contacts que j'ai eu avec Monsieur Schmutz Dominique, chargé des dicastères enseignement et formation, bâtiment scolaire de la commune de Sorens et de Mme Christelle Castella Ecole AES protection de la jeunesse de la commune d'Echarlens: Mail et document "Chauffeur bus scolaire" ainsi que mail et lettre: "Pouvez-vous m'indiquer ce qui se passe".

On y constate que jusqu'au 18 août, sous la direction de Mr Schmutz, que la candidature se déroule normalement et qu'un engagement est prévu. Il garde contact et m'informe. Je l'en remercie. C'est dès que le dossier retourne en mains du conseiller Saucy à Marsens que toute communication cesse et que les étapes prévues pour aller vers cet engagement s'arrêtent.

- Le 24 août 2017, date à la quelle j'aurais du entrer en service, j'ai appris sur internet que la rentrée scolaire aurait lieu en présence du conseiller communal. Je me suis rendu à cette manifestation pour poser les questions pour lesquelles je n'avais pas obtenu de réponse. C'est là que j'ai appris de la bouche de Monsieur Saucy que ma candidature n'avait pas été retenue.

Ma caméra enregistrait ses propos. Le Syndic, refusait de répondre, et conseillait à son ami Mr Saucy, de ne pas répondre à mes questions.

La décision était déjà prise. Je n'en avais pas été informé.

Actuellement, vous me menacez de me traduire en justice pénalement pour

- perturbation et bon fonctionnement de l'école, jusqu'à 5000 franc d'amande
- violation du domaine secret ou domaine privé jusqu'à 3 ans de prison
- Violation de domicile jusqu'à 3 ans de prison

Au cours de 12 derniers mois, c'était la troisième fois que vous me repoussez, refusez de me renseigner et que vous laissez pourrir la situation.

- Novembre 2016, demande d'une salle pour l'organisation du festival vert; pas de réponse.
- Proposition de mon article Marsens et les Gaulois; refus.
- Ma demande d'explication sur les raisons légales de ce refus, pas d'explication concrète.

### **En conclusion:**

Je regrette que chaque fois que je me trouve en communication avec la commune, je me retrouve en difficulté.

Je regrette que vous n'ayez pas été en mesure de répondre aux questions qui restaient posées.

Je regrette vous n'ayez pas été en mesure de gérer une simple affaire de poste au concours correctement.

### **Cependant**

Le poste de chauffeur de bus scolaire est un poste à haute responsabilité où de petits événements peuvent avoir de lourdes conséquences. Dans ces situations difficiles qui peuvent surgir, il faut s'assurer que le soutien de l'autorité en charge soit équitable. La tournure que prend cette affaire montre votre attitude à mon égard ne peut permettre cet état. Les intentions que vous laissez paraître et les tensions liées à cette mauvaise situation peuvent compromettre la sécurité des enfants, c'est pourquoi, par bon sens, je renonce à cette demande de poste et ne donne pas d'autre suite à votre refus.

Je me permets de vous rappeler que le sentiment d'injustice et d'incommunicabilité avec l'autorité génère de la violence et je regrette que vous ne soyez pas conscient de la portée de vos actes.

A ce propos, Hannah Arendt expliquait dans sa théorie sur la "banalité du mal": "*L'inhumain se loge en chacun de nous... Continuer à "penser", c'est à dire, s'interroger sur soi, sur ses actes, sur la norme est la conditions pour ne pas sombrer dans cette banalité*".

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes bonnes salutations.

- Copie:
- Préfecture de la Gruyère CP 192, 1630 Bulle.
  - Conseil communal Sorens, Rte Principale 136, 1642 Sorens,
  - Conseil Communal Echarlens
  - Responsable d'établissement, Mr. Rody
  - Direction de l'instruction publique, Rue de l'hôpital 1, 1700 Fribourg